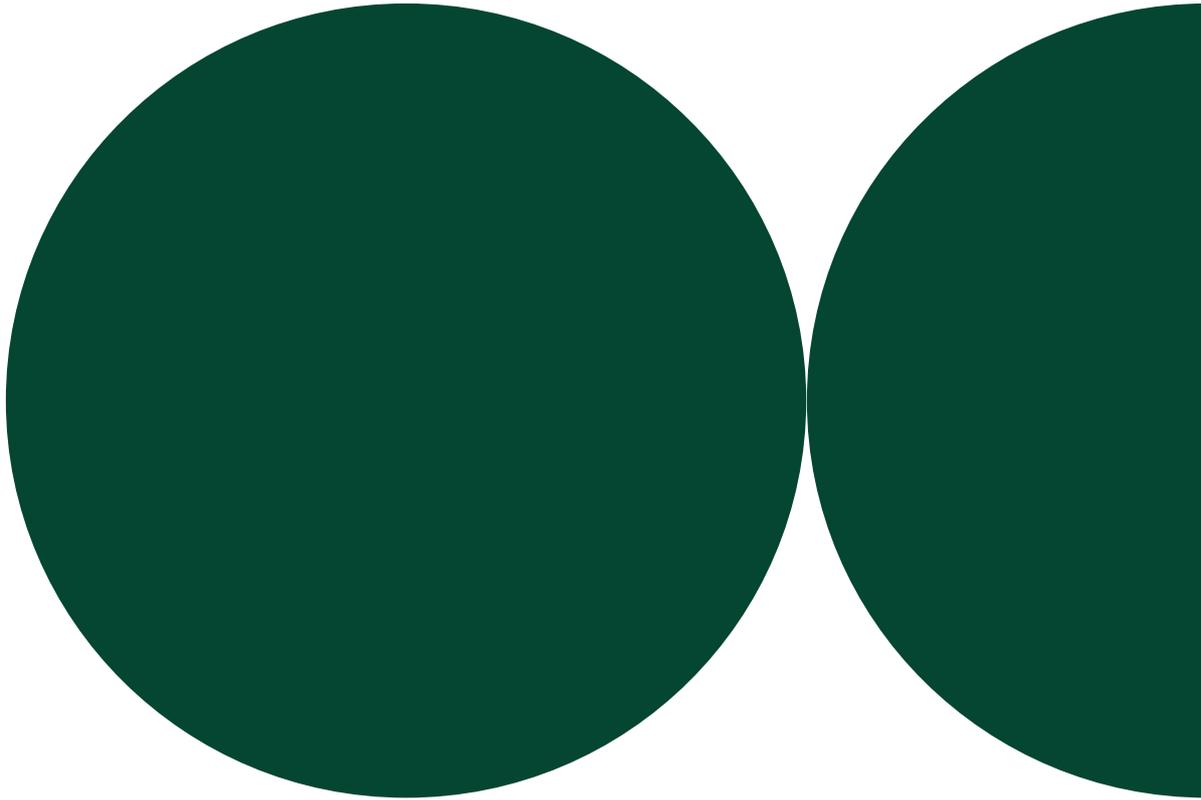


**fair.**

Financer  
Accompagner  
Impacter  
Rassembler



# **Panorama de l'épargne salariale solidaire**

**Statistiques sur l'épargne salariale solidaire au  
31/12/2020**

Flore Latournerie

Ce document est un panorama de l'épargne salariale solidaire, au 31/12/2020. Il a été établi à partir des données consolidées par l'AFG et FAIR.

## A) Les principaux enseignements sur l'épargne salariale solidaire, au 31/12/2020 (sources : AFG / FAIR)

- L'encours de l'épargne salariale solidaire a atteint un nouveau record en totalisant 11,7 Mds€
- L'encours des FCPE solidaires connaît une hausse plus importante (+ 20,5%) que celui des FCPE (+8%) et plus globalement de l'épargne salariale (+1,5%)
- Depuis l'entrée en vigueur de la LME du 4/8/2008, l'encours des FCPE solidaires a été multiplié par 9
- L'encours des fonds d'épargne salariale solidaires représente désormais plus de 12% de l'encours des FCPE (12,2% contre 10,9% en 2019)
- L'encours des fonds multi entreprises solidaires représentent 3/4 des encours d'épargne salariale solidaire contre 1/4 pour les fonds dédiés solidaires
- Amundi devient la première société de gestion d'épargne salariale solidaire, juste devant Mirova en termes de parts de marché (avec respectivement 30,9% et 26,6%)
- Mirova, Amundi et BNP Paribas AM gèrent 3/4 des encours d'épargne salariale solidaire (76,2%)
- Depuis l'entrée en vigueur de la loi PACTE et notamment les mesures sur la baisse du forfait social pour les TPE-PME début 2019, le nombre de TPE-PME (- de 50 porteurs d'Epargne salariale dans l'entreprise) ayant mis en place des plans d'épargne salariale a augmenté de 5,3%.

## B) Evolution FCPE et FCPE Solidaires

### Encours des FCPE et des FCPE Solidaires

(Au 31/12, en Mds €)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Taux de croissance
<b>Encours de l'épargne salariale</b>	<b>109,9</b>	<b>117,5</b>	<b>122,5</b>	<b>131,5</b>	<b>125,5</b>	<b>144,8</b>	<b>147</b>	<b>1,5%</b>
Encours de l'actionnariat salarié	42,9	45,9	47,2	50,7	47,3	54,7	50,8	-7,1%
Encours des FCPE (diversifiés)	67	71,6	75,3	80,8	78,2	89	96,2	8,1%
<b>Encours des FCPE ISR*</b>							27,2	
<b>Encours des FCPE solidaires</b>	<b>4,1</b>	<b>5,2</b>	<b>6,2</b>	<b>7,4</b>	<b>8</b>	<b>9,7</b>	<b>11,7</b>	<b>20,6</b>
Part des FCPE solidaires dans l'épargne salariale								
Part des FCPE solidaires dans les FCPE	3,7%	4,4%	5,1%	5,6%	6,4%	6,7%	8,0%	

Source : AFG / en rouge les données élevées constatées par indicateur

\*Les fonds solidaires sont en partie ISR également.

### Evolution des encours des FCPE Solidaires

(Au 31/12, en Mds €)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Encours des FCPE solidaires	4,14	5,19	6,2	7,38	7,99	9,75	<b>11,75</b>
Variation annuelle (en volume)	0,45	1,05	1,01	1,18	0,61	1,76	<b>2,00</b>
<b>Variation annuelle (en valeur relative)</b>	12,0%	25,6%	19,4%	18,9%	8,3%	<b>22,0%</b>	20,5%

Source : AFG / **en rouge** les données élevées constatées par indicateur

**L'encours de l'épargne salariale solidaire a atteint 11,7 Mds€ d'encours au 31/12/2020** d'après les données publiées par l'AFG, soit **8%** de l'ensemble de l'épargne salariale. Cet indicateur établit ainsi une croissance entre 2019 et 2020 de **20,5%** sur un an malgré les difficultés économiques engendrées par la crise du Covid 19.

Bien que l'année 2020 ait été marquée par une crise économique et financière au sein d'un certain nombre d'entreprises, l'épargne salariale est majoritairement dépendante des intéressements reçus par les salariés. Ces intéressements sont soumis aux résultats de l'entreprise (disposant d'un PEE) de l'année précédente (ici 2019). De ce fait, l'évolution de l'épargne salariale et des FCPE Solidaires, n'est pas corrélée aux effets économiques connus en 2020.

De plus, la progression des FCPE Solidaires est à dé-corréler de celle des encours de l'ensemble des FCPE qui s'élève à 1,5% sur l'ensemble de l'année 2020. Elle reste également supérieure à celle des FCPE en gestion ISR (+ 18%). Les fonds solidaires attirent donc davantage d'année en année, aidés par le contexte réglementaire qui leur est favorable.

## Etat-des-lieux réglementaire autour de l'épargne salariale

La mise en place de plan d'épargne salariale est aujourd'hui incitée par Bercy qui cherche à simplifier les procédures et abaisser les contraintes, notamment pour les petites et moyennes entreprises.

En premier lieu, la Loi de Modernisation de l'Economie (LME), entrée en vigueur en 2008, continue d'avoir un effet positif dans l'accroissement de l'encours de l'épargne salariale solidaire, multiplié par 9 depuis les données au 31/12/2009. Pour rappel, la LME oblige toutes les entreprises de plus de 50 salariés à présenter au moins un fonds solidaire dans tous les dispositifs d'épargne salariale. L'effet de cette loi est aujourd'hui stimulé par d'autres dispositions réglementaires récentes.

Il y a tout d'abord la loi PACTE, mise en vigueur avec la loi de financement de la sécurité sociale pour 2019. Elle prévoit la constitution du nouveau Plan Epargne Retraite, ainsi que la baisse du forfait social pour les TPE-PME<sup>1</sup> pour l'ouverture d'un dispositif d'épargne entreprise. Cette deuxième mesure devrait inciter les plus petites entreprises, pour qui ouvrir un PEE n'est pas obligatoire, à le proposer à ses salariés.

Enfin, la loi d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique (Loi ASAP) publiée au journal officiel le 7 décembre 2020, simplifie encore les démarches d'ouverture de PEE car elle autorise aux employeurs la mise en place de plans d'épargne en l'absence de représentation sociale.

Dans ce contexte réglementaire, les fonds solidaires sont des produits attractifs, comme le montre la croissance de 20,5% (pour les FCPE Solidaires) contre 1,5% pour les FCPE « classiques ». De plus, les FCPE solidaires sont en sous-gestion ESG pour la partie cotée (90% du fonds). Une étude réalisée par Amundi en novembre 2020 montre que les actifs sous-gestion ESG sont plus résilients face à une crise financière, affirmation démontrée lors de cette dernière crise sanitaire en mars 2020<sup>2</sup>. Les raisons de cette surperformance sont multiples, les plus importantes étant le périmètre temporel long dans lequel s'inscrivent les investisseurs dans des fonds ESG, ainsi

<sup>1</sup> 0% de charges patronales sur l'abondement, l'intéressement et la participation pour les entreprises de moins de 50 salariés, et 0% de charges patronales sur l'intéressement pour les entreprises de 50 à 249 salariés

<sup>2</sup> *The day after #3 - Covid-19 crisis and the ESG transformation of the asset management industry*, AMUNDI, novembre 2020

que les secteurs financés (nouvelle technologie, télécommunication, santé...) moins sensibles aux variations des prix boursiers.

## C) FCPE Solidaires : fonds multi-entreprises et fonds dédiés

Tableau 1 : Encours des FCPE solidaires répartis entre fonds multi entreprises et fonds dédiés

(Au 31/12, en Mds €)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Multi entreprises	2 736,4	3 499	3 911,9	4 894,5	5 243,2	6 542,6	8 317,7
Dédiés	1 400,1	1 695,70	2 292,4	2 484,6	2 751,1	3 205,8	3 431,7
<b>TOTAL FCPEs</b>	<b>4 136,5</b>	<b>5 194,</b>	<b>6 204,3</b>	<b>7 379,1</b>	<b>7 994,3</b>	<b>9 748,4</b>	<b>11 749,4</b>

Source : AFG

Tableau 2: Nombre de FCPE solidaires répartis entre fonds multi entreprises et fonds dédiés

(Au 31/12, en Mds €)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Multi entreprises	54	49	43	45	50	47	45
Dédiés	45	47	52	51	52	52	50
<b>TOTAL FCPEs</b>	<b>99</b>	<b>96</b>	<b>95</b>	<b>96</b>	<b>102</b>	<b>99</b>	<b>95</b>

Source : AFG

**Les fonds multi entreprises concentrent 71% de l'encours des FCPE solidaires.** Cette proportion est légèrement supérieure à celle observée pour l'ensemble des FCPE (66%).

**Le taux de croissance annuel de l'encours des fonds multi-entreprises est en 2020 de 27%.** Cette croissance en valeur relative a augmenté de manière significative depuis 2019 (en 2019, le taux de croissance est de 25% alors qu'en 2018 de 7%). Les fonds dédiés ont augmenté de 7%, valeur relativement similaire aux années précédentes. Parallèlement le nombre de FCPE a diminué en 2020 en passant de 47 à 45 pour les fonds multi-entreprises et de 52 à 50 pour les fonds dédiés. La tendance aujourd'hui tend plutôt vers la rationalisation de l'offre de fonds et donc à la fusion de ces derniers. Par exemple, Humanis Gestion d'Actifs est passé de 16 à 13 FCPE solidaire entre 2018 et 2019.

L'augmentation de l'encours des FCPE multi-entreprises en 2020 peut provenir de deux effets. Le premier est l'augmentation de l'épargne forcée des ménages à partir de mars 2020 liée à l'incapacité de consommer suite au confinement de 2020. Les épargnants ont épargné sur leur produit déjà ouvert, dont leur plan d'épargne entreprise. La seconde raison de l'augmentation des encours des FCPE est la baisse du forfait social pour les TPE-PME qui souhaite mettre en place un PEE, entrée en vigueur en 2019 et a déjà eu un impact dès 2020. En effet, incitée par cette nouvelle réglementation, les entreprises, dont l'ouverture d'un PEE était trop contraignante, ont mis en place un PEE en 2020.

Ce deuxième effet est à corrélérer avec le nombre d'entreprises ayant une épargne salariale, selon le nombre de salarié ayant un PEE, PERCO, PER... :

Tableau 3 : La répartition du nombre d'entreprises par taille à fin 2018 et fin 2020

Nombre de porteurs Epargne salariale (PEE, PERCO, PER...) dans l'entreprise	Nombre entreprises ayant un PEE		Taux de croissance
	Fin 2018	Fin 2020	
de 1 à 9 porteurs	278 344	289 716	4%
de 10 à 49 porteurs	26 078	30 943	19%
de 50 à 99 porteurs	7 971	8 124	2%

de 100 à 249 porteurs	6 360	6 739	6%
de 250 à 499 porteurs	2 444	2 606	7%
de 500 à 2999 porteurs	2 147	2 275	6%
3000 porteurs ou plus	373	405	9%
<b>TOTAL</b>	<b>323 717</b>	<b>340 808</b>	<b>5%</b>

Source : AFG

Le nombre d'entreprises ayant un dispositif d'épargne salariale a augmenté de 5% en valeur relative entre 2018 et 2020. Selon les données de l'AFG, 11 372 entreprises de 1 à 9 porteurs de plan d'épargne salariale ont mis en place entre 2018 et 2020 un plan d'épargne salariale. C'est l'augmentation en valeur absolue. En valeur relative, le nombre d'entreprises de 10 à 49 salariés ayant instauré un plan d'épargne salariale a augmenté de 19% depuis la mise en vigueur de la loi PACTE. Au total, plus de 16 000 très petites et petites entreprises (-de 50 salariés) ont ouvert un PEE entre 2018 et 2020.

Si la LME avait obligé la mise en place de PEE pour les entreprises de plus de 50 salariés, les récentes évolutions de la loi PACTE ont encouragé celles de moins de 50 salariés à proposer toutefois des plans épargne salariale. La mise en place de la loi ASAP risque de renforcer ce développement des plans d'épargne salariale auprès des TPE-PME, et de fait les fonds solidaires devraient bénéficier de ces nouvelles ouvertures.

## D) Les sociétés de gestion

### Les trois principales sociétés de gestion d'épargne salariale solidaire

Rang	Sociétés de gestion	Nombre entreprises ayant un PEE	
		Encours (en M€)	PDM
1)	Amundi	3 616	30,9%
2)	Mirova	3 109	26,6%
3)	BNP Paribas AM	2 188	18,7%

Source : Finansol

**Amundi devient le premier gérant d'épargne salariale solidaire, devant Mirova, auparavant leader du classement** (en 2018, Mirova avait 28,7% des parts de marché et Amundi, 28,1%). Au 31/12/2020, Amundi totalise ainsi un encours de 3,6 Mds€ sur ses FCPE solidaires pour une part de marché de 30,9%. Mirova perd en part de marché avec un encours de 3,1 Mds€. Amundi confirme ainsi sa place de premier gestionnaire de fonds solidaires en France.

L'encours des FCPE solidaires géré par **BNP Paribas AM** a également progressé pour s'établir à 2,2 Md€ (18,7% de PDM). Ces trois établissements gèrent les trois quarts des encours d'épargne salariale solidaire en France, en très légère augmentation sur un an (76,2%).

## E) Le label Finansol

(Au 31/12 – en Mds €)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Encours FCPEs labellisés Finansol	2,42	2,97	3,46	4,21	4,73	4	5,09
Encours FCPEs non labellisés Finansol	1,71	2,22	2,74	3,17	3,26	5,7	6,61
<b>TOTAL</b>	<b>4,13</b>	<b>5,19</b>	<b>6,2</b>	<b>7,38</b>	<b>7,99</b>	<b>9,7</b>	<b>11,7</b>
Part FCPEs labellisés Finansol	<b>58,6%</b>	<b>57,2%</b>	<b>55,8%</b>	<b>57,0%</b>	<b>59,2%</b>	<b>41,2%</b>	<b>43,5%</b>

**44% de l'encours d'épargne salariale solidaire est labellisés Finansol**, légère augmentation depuis la chute de 2019.

Cette part a fortement diminué entre 2018 et 2019 de fait de la délabellisation de l'ensemble des FCPE gérés par Amundi (changement de stratégie de marketing des produits). Toutefois, la BNP Paribas a labellisé en 2020 un nouveau FCPE Solidaire, « FCPE Multipar Solidaire Equilibre Socialement Responsable », qui augmente la part des FCPE labellisés Finansol.

Ce sont principalement les fonds multi entreprises des sociétés de gestion qui sont titulaires du label Finansol. Fin 2020, 7 fonds dédiés sont labellisés en 2020.

### Encours des principaux FCPE solidaires labellisés Finansol (au 31/12/2020 – en M€, >300 M€)

1	FCPE Impact ISR Rendement Solidaire, Mirova	1 028 888 262 €
2	FCPE Multipar Solidaire Oblig Socialement Resp., BNP Paribas	796 945 596 €
3	FCPE Multipar Solidaire Dynamique Socialement Resp, BNP Paribas	666 308 956 €
4	FCPE Cap ISR Mixte Solidaire, Mirova	438 287 221 €
5	FCPE Carrefour Equilibre Solidaire, Mirova	436 261 863 €
6	FCPE Multipar Solidaire Equilibre Socialement Responsable, BNP Paribas	381 354 442 €

Source : Finansol

FCPE solidaires labellisés Finansol totalisent chacun plus de 300 M€ d'encours. Le FCPE de Mirova « Impact ISR Rendement Solidaire » est le premier fonds d'épargne salariale solidaire labellisé Finansol en termes d'encours. Mirova compte également deux autres fonds, dont un dédié, dont l'encours est supérieur à 300 M€ et **BNP Paribas AM** comptent trois fonds multi entreprises aux encours supérieurs à 300 M€.

## F) Données globales sur l'épargne salariale

(Au 31/12)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Nombre de porteurs (en millions)</b>	11	10,5	10,2	10,3	10,6	10,9	11,2
<b>Nombre d'entreprises (en milliers)</b>	290	300	305	315	324	378	341
<b>Versements annuels (en Mds€)</b>	12,2	12,5	13,7	14,6	15,2	15,5	16
<i>Participation</i>	3,6	3,5	3,5	3,8	3,9	3,95	4,3
<i>Intéressement</i>	3,5	3,8	4,6	4,9	5,2	5,4	5,4
<i>Versement volontaire</i>	2,8	2,7	3	2,9	2,9	2,9	2,95
<i>Abondement</i>	2,3	2,5	2,6	2,8	3,2	3,3	3,35
<b>Rachats annuels (en Mds€)</b>	12	12,9	14	15,5	13,7	15	11,4
<b>Solde net annuel</b>	0,2	-0,4	-0,3	-0,9	1,5	0,5	4,6

Source : AFG / en rouge les données les plus élevées constatées par indicateur

Le nombre de porteurs d'épargne salariale a augmenté, en 2020, en atteignant **11,2 millions de personnes répartis dans 340 808 entreprises**. Sur ce dernier indicateur, il s'agit du niveau le plus élevé jamais enregistré, confirmant l'équipement croissant des petites et moyennes entreprises en dispositif d'épargne salariale.

Le montant des **versements annuels** sur les dispositifs d'épargne salariale a atteint son plus haut niveau en totalisant **16 Mds€**. Parmi les mécanismes de versement, la participation (4,3 Mds€) a été particulièrement performante au regard des montants antérieurs.

Le solde net est positif en 2020, de 4,6 Mds€, soit en forte augmentation par rapport aux années précédentes, conséquence de la diminution des rachats de 24% entre 2019 et 2020 du fait de l'incapacité des ménages à consommer en 2020, et de la non-tenu d'événements permettant le déblocage de son épargne (mariage, PACS...).

## G) 2010 – 2022 : 10 ans depuis la Loi de Modernisation de l'Économie

En 10 ans, les plans d'épargne salariale se sont développés très rapidement au sein des entreprises françaises. Poussés par le législateur, les PEE et maintenant les PER ont vu leur encours croître de 66%.

Les fonds solidaires connaissent un développement notable avec une croissance de l'encours de 705% entre les données au 31/12/2010 et au 31/12/2020. On observe que la croissance des produits solidaires est bien plus importante que celle des fonds classiques, voire mêmes des fonds ISR.

L'objectif de l'exécutif est aujourd'hui de développer ces dispositifs dans les TPE-PME. En effet, Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, affirme que l'épargne salariale ne touche que 16% des salariés des PME de moins de 50 salariés. La loi PACTE, mis en application par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2019 et bientôt la loi ASAP, diminuent ainsi progressivement les contraintes liées à la mise en place de plan d'épargne salariale et permettent ainsi d'élargir le périmètre d'entreprises nationales intéressées par le dispositif.

# fair.

‰ **Financer**

ii **Accompagner**

○ **Impacter**

⋮ **Rassembler**

**Votre interlocuteur :**

Flore Latournerie

Chargée d'études de l'Observatoire

07 61 03 60 64

E-mail : [flore.latournerie@finansol.org](mailto:flore.latournerie@finansol.org)

Suivez-nous sur [www.finansol.org](http://www.finansol.org)



[facebook.com/FAIR.finance.impact.social](https://facebook.com/FAIR.finance.impact.social)



[twitter.com/Label\\_Finansol](https://twitter.com/Label_Finansol)



[linkedin.com/company/fair-label-finansol](https://linkedin.com/company/fair-label-finansol)